

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 22 MAI 2017**

Le lundi 22 mai 2017, à 19 h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme le Maire du 17^{ème} arrondissement le mardi 16 mai 2017, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BENTAALLAH, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DUBUS, Mme FRATTAROLI, M. GUERRE, Mme JOHNSON, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LECOMTE-SWETCHINE, M. LEDRAN, Mme LUBIN-NOEL, M. MALLO, Mme NAHMIA, M. PECHENARD, Mme PEYRICOT, M. REMOND, Mme ROMEO, Mme ROUAH-ZANGRILLI, M. VANTIEGHEM, M. VINCENT.

Sont arrivés en cours de séance :

M. BOUET (à la délibération N° 17-17- 80)
M. DE SEGONZAC (à la délibération N° 17-17-74)
Mme DUMAS (à la délibération N° 17-17-74)

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BERTHAULT donne pouvoir à M. LEDRAN
Mme JACQUEMONT donne pouvoir à M. BOULARD
Mme LEPETIT donne pouvoir à M. VANTIEGHEM
Mme TOURY donne pouvoir à ROUAH-ZANGRILLI

Excusés

M. DEBRÉ
Mme DELPECH
Mme GACHET
Mme GORDON-SCHOR
M. KLUGMAN
Mme PANNIER

Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour :

- I. Adoption de la procédure d'urgence (172017015)
- II. Désignation du secrétaire de séance (172017012)
- III. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 (172017013)
- IV. Adoption du budget supplémentaire 2017 (172017014)
- V. Examen pour avis du vœu et des projets et suivants :
 - 2017 SG 24 Présentation du bilan d'avancement de l'opération Petite Ceinture ; Convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) ; Convention de groupement de commande entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la mise en place d'une stratégie et d'outils opérationnels de développement économique sur la Petite Ceinture
 - 2017 DASCO 10 Avenant à la convention de désannexion entre le Département, la Ville de Paris et l'Université de Paris. Usage des locaux et remboursement des charges de l'école Boursault (17^{ème}). Avenants à deux conventions Ville/Université de Paris.
 - V172017008 Vœu relatif à l'ouverture d'une classe de petite section à l'école Boursault
 - 2017 DJS 80 Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville ».
 - 2017 DDCT 79 Subvention d'investissement (20 000 euros) à l'association Actions Jeunes au titre du Budget Participatif 2016, pour le projet « Équipons nous pour continuer à animer nos quartiers ! »
 - 2017 DU 134 Dénomination passerelle Marcelle Henry (17^e).
 - 2017 DJS 158 Subvention (15.000 euros) et convention avec Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e).
 - 2017 DDCT 22 Subventions (95 500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.
 - 2017 DDCT 56 Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH)
 - 2017 DFPE 166 Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19e - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions
 - 2017 DVD 38 Parcs de stationnement Ampère et Villiers (17e) – Convention de concession avec la INDIGO INFRA pour leur exploitation et leur modernisation
 - 2017 DEVE 89 Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement - Communication
 - 2017 DEVE 96 Mise en œuvre du projet "+ de végétal dans les quartiers populaires" voté au Budget participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets (10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20e)
 - 2017 DEVE 107 Communication sur la signature d'une convention avec l'association « Le Potager Pot-à-Joncs » pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Paul Didier 12, rue du colonel Manhès (17e).
 - 2017 DLH 40 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.
- VI. Vœux
 - V172017006 Vœu relatif à la réalisation de la bretelle d'accès manquante au boulevard périphérique Porte de Clichy.
 - V172017007 Vœu relatif à l'équité de traitement des associations sportives en cas de réquisition d'équipements sportifs.
 - V172017005 Vœu relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires sur la voie publique.

DELIBERATION N° 17-17-70

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172017015)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu les articles L 2121-12 et L 2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-71

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172017012)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 16 mai 2017 ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Hugues CHARPENTIER, Conseiller du 17ème arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-72

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 (172017013)

Le conseil d'arrondissement du 17ème arrondissement ;

Vu l'article L2121-23 § 2 du C.G.C.T. ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-73

OBJET : Adoption du budget supplémentaire 2017 (172017014)

M. DUBUS indique que comme chaque année, le Conseil du 17^{ème} doit examiner le budget supplémentaire 2017, après avoir approuvé le budget primitif 2017 en fin d'année 2016. Lors du dernier conseil d'arrondissement, le compte administratif de 2016 a été approuvé. Il faisait apparaître un report de crédit de 984 895 €, qui n'avait pas été consommé en 2016. Cette somme est donc reportée de droit sur l'année 2017. Tel est donc l'objet du budget supplémentaire : il est question de l'utilisation du report de crédits non consommés en 2016.

Le budget supplémentaire n'est pas à cette hauteur-là. Il s'élève à 934 260,40 €. Environ 50 000 € n'ont pas été reportés, car il a été considéré que les besoins de 2017 votés lors du budget primitif pouvaient être couverts par cette enveloppe supplémentaire qui vient de droit abonder l'enveloppe déjà votée fin 2016.

Cette enveloppe de 934 260,40 € est utilisée de la sorte :

- Un transfert de 50 728 € de la dotation gestion locale vers le budget de fonctionnement municipal. Cela concerne l'achat de plantes au centre horticole de Rungis et des achats de petits matériels pour le magasin central de la direction. Il s'agit d'un transfert de ligne à ligne ;
- Le maire n'a demandé cette année aucun abondement supplémentaire pour le fonctionnement des services en 2017. Cela était déjà le cas en 2016. Compte tenu des reports observés, il est estimé que l'enveloppe votée fin 2016 au budget primitif et l'enveloppe votée au budget supplémentaire sera suffisante pour faire fonctionner et couvrir l'ensemble des dépenses de 2017.

Compte tenu de tous ces éléments, le BS (Budget Supplémentaire) s'établit donc de la manière suivante :

- Pour la dotation d'investissement, le BS est de 66 596 €. Cela correspond très exactement au report de 2016.
- Le budget d'investissement de la mairie du 17^{ème} pour 2017 est donc de 478 031,86 €.

En fonctionnement, le BS s'établit à 832 375,34 €, portant les crédits ouverts au budget primitif et budget supplémentaire à 8 571 020 €. Pour la dotation d'animation locale, le budget supplémentaire est de 35 288,20 €, portant ainsi l'ensemble de l'enveloppe 2017 à 903 646,20 €.

Le budget (primitif et supplémentaire) pour l'année 2017 est de 9 952 698,40 €. Il est donc presque question de 10 M € pour faire fonctionner un arrondissement de 170 000 personnes. Cette somme est extrêmement faible, mais tel est le fonctionnement de la Ville de Paris. Il y a des états spéciaux (dotations accordées à chaque arrondissement par la Ville), négociés année après année. Cette année, la mairie du 17^{ème} n'a pas demandé d'enveloppe supplémentaire. La majorité d'arrondissement pense qu'avec cette enveloppe de 9,9 millions, l'ensemble des services et animations continueront à fonctionner. Il invite les élus à adopter ce BS.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, relatifs à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon ;
Vu l'article L 2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Jérôme DUBUS, Conseiller de Paris ;
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, un avis favorable est donné au projet 172017014 par lequel :

ARTICLE UNIQUE : Le budget supplémentaire 2017 est adopté en recettes et en dépenses (cf. annexe).

Nombre de votants : 27 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-74

OBJET : Présentation du bilan d'avancement de l'opération Petite Ceinture ; Convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (12^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}) ; Convention de groupement de commande entre SNCF-Réseau et la Ville de Paris pour la mise en place d'une stratégie et d'outils opérationnels de développement économique sur la Petite Ceinture. 2017 SG 24

Mme KUSTER note que la Ville de Paris a une nouvelle fois transmis avec retard à la mairie d'arrondissement des projets de délibérations complexes, dont celui-ci. Elle souligne les efforts fournis par chacun autour de la table, quel que soit son bord politique, pour présenter les vœux et délibérations dans les temps fixés par la Mairie de Paris. Or, elle constate qu'une fois de plus l'exécutif parisien est beaucoup moins rigoureux sur ce point-là. Elle rappelle que l'inscription à l'ordre du jour des délibérations arrivant en retard n'est pas automatique et que le vote de la procédure d'urgence l'est encore moins en pareilles circonstances. Néanmoins, cela a été voté, comme d'habitude. La délibération étudiée ce jour relative à la petite ceinture fait partie des délibérations arrivées hors délais. Mme Le Maire tenait à le rappeler notamment à travers cette délibération importante pour l'avenir de l'arrondissement.

La valorisation de la petite ceinture est un sujet complexe, qui semblait faire consensus entre la mairie du 17^{ème} et la mairie de Paris. Cependant, la majorité du 17^{ème} est un peu surprise face à cette délibération. Elle avait émis plusieurs souhaits lors des réunions de concertation concernant la tranchée Pereire où désormais plus aucun train ne peut circuler et dont la mise en valeur figurait non seulement au programme de la majorité municipale du 17^{ème} mais aussi au programme de la Mairie de Paris.

Le souhait de la majorité du 17^{ème} est de favoriser une promenade ouverte à tous préservant la biodiversité du site. Malheureusement, ce projet n'avance pas. Cette partie-là n'est pas inscrite dans les priorités du calendrier municipal parisien.

En revanche, sur le tronçon Est, situé entre le Parc Martin Luther King et la Porte Pouchet, on observe des installations qui n'ont pas été demandées par la Mairie du 17^{ème}. Un container y a en effet été installé, dont l'esthétique laisse pour le moins à désirer et dont on en sait que faire à ce jour. Des échanges doivent avoir lieu sur le sujet dans les prochains jours avec les équipes rémunérées par la Mairie centrale pour leur donner des idées. Mme KUSTER rappelle que les élus et les conseils de quartier ont déjà exprimé leurs idées sur ce sujet. On perd donc beaucoup de temps dans cette procédure. Elle insiste pour faire part du mécontentement de la majorité municipale quant à cette manière de faire.

L'installation de ce container constitue une double peine pour les habitants du quartier, qui ont subi pendant de longs mois un squat qui a causé de grandes perturbations. Désormais, ils auront une caisse métallique sous les yeux, mais ne disposeront toujours pas d'équipements sportifs, qui était la demande initiale : une promenade pour les familles avec des agrès et des équipements sportifs.

Une inquiétude supplémentaire a surgi dans les rangs de la majorité du 17^{ème} lorsqu'elle a appris qu'une marche exploratoire nocturne avait eu lieu récemment. Et cela alors que la mairie centrale assure, le cœur sur la main, que la petite ceinture ne serait pas ouverte la nuit. La majorité du 17^e est particulièrement inquiète car les mêmes engagements avaient été pris concernant le parc Martin Luther King auprès des propriétaires et des locataires des immeubles adjacents. A ce stade, la majorité d'arrondissement est donc plus que surprise d'une marche exploratoire nocturne et se demande s'il ne s'agit pas une fois de plus d'un jeu de dupes.

Il ressort de tout cela que la municipalité parisienne fait grand cas de la petite ceinture, mais qu'elle y consacre peu de moyens dans le 17^{ème}.

La délibération soumise aux élus ce jour concerne la convention de groupements de commandes pour la valorisation de la petite ceinture. Il s'agit là d'une valorisation économique. Il s'agit de faire de ce site quelque chose de rentable économiquement. Il est donc prévu d'exploiter les tunnels, que ce soit pour faire pousser des champignons ou y créer des boîtes de nuit, buvettes et autres commerces. Une course à la rentabilité se met donc en place et chacun peut craindre pour la tranquillité des habitants proches de cette petite ceinture.

La mairie du 17^{ème} sera donc très vigilante sur ce projet et garantira une concertation approfondie des habitants dans le cadre des conseils de quartier concernés.

La majorité du 17^{ème} ne peut s'opposer à une valorisation économique, mais son avis doit être prépondérant lorsqu'il s'agira d'accorder des concessions sur certains secteurs de cette petite ceinture.

Au vu de toutes ces inquiétudes et du fait que la majorité du 17^{ème} n'a pas été suivie au niveau de ses préconisations initiales, elle invite les élus à voter contre cette délibération.

M. DUBUS ajoute qu'avec cette convention, la Ville de Paris sera en charge de la propreté et de la sécurité de cette partie de la petite ceinture. Depuis qu'il est élu, il n'a pu que constater que la SNCF n'avait pas très bien entretenu cette petite ceinture. Chaque fois la mairie du 17^{ème} a dû demander ce nettoyage, M. DUBUS se souvient de batailles homériques pour obtenir un nettoyage une fois par an. Il espère que la Ville de Paris, désormais en responsabilité sur cette affaire, donnera satisfaction aux habitants et aux élus de l'arrondissement en matière de sécurisation – la petite ceinture a été envahie, il a fallu six mois pour la faire évacuée – et de nettoyage. Elle doit être nettoyée beaucoup plus régulièrement, car il est inadmissible que l'on ne fasse un nettoyage qu'une fois par an.

M. VANTIEGHEM se dit surpris que la majorité d'arrondissement puisse s'opposer à la valorisation d'une partie de la petite ceinture en y installant des activités lucratives pour récupérer un peu de fonds, fonds toujours utiles pour financer d'autres actions notamment en période de restrictions budgétaires. Il entend les observations concernant la partie relative au 17^{ème} et partage certaines idées. Néanmoins, il votera pour cette délibération.

Mme KUSTER confirme l'opposition de la majorité d'arrondissement sur cette délibération tant que les choses ne sont pas plus précises.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu le protocole-cadre Petite Ceinture ferroviaire en date du 17 juin 2015 entre la Ville de Paris, SNCF-Réseau et SNCF-Mobilités ;
Vu la fiche d'avancement de l'opération Petite Ceinture du 2ème trimestre 2016 au 1er trimestre 2017 ;
Vu le projet d'une convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude relatif à la stratégie de valorisation économique de la Petite Ceinture à Paris ;
Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement d'autoriser la signature des deux conventions susvisées, ainsi que la signature de la convention de groupement de commandes entre SNCF et la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis défavorable est donné au projet 2017 SG 24 par lequel :

Article 1 : Le Conseil de Paris prend acte du bilan d'avancement de l'opération Petite Ceinture tel que figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de superposition d'affectation entre la Ville de Paris et SNCF-Réseau pour les espaces de la petite ceinture ferroviaire (12ème, 19ème et 20ème) ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec SNCF-Réseau, la convention de groupement de commandes dont le texte est joint à la présente délibération, pour la passation d'un marché d'étude lié à la stratégie de valorisation économique de la Petite Ceinture à Paris.

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-75

OBJET : Avenant à la convention de désannexion entre le Département, la Ville de Paris et l'Université de Paris. Usage des locaux et remboursement des charges de l'école Boursault (17ème). Avenants à deux conventions Ville/Université de Paris. 2017 DASCO 10

Mme BOUGERET indique que la délibération concerne l'école située au 10, rue Boursault et traite de la cohabitation entre l'ex IUFM et l'école. Ces deux bâtiments sont quasiment imbriqués et ont été juridiquement séparés en 2006 via une convention.

Depuis plusieurs années, l'école utilise la salle polyvalente qui appartient juridiquement à l'ESPE. Elle est mise à disposition par l'ESPE, ce qui est logique quand on voit où se situe la salle et les besoins de l'école. Depuis peu de temps, les sanitaires ont eux aussi été mis à disposition de l'école.

Cette régularisation attendue va permettre de lancer des travaux très attendus de réfection de cette salle polyvalente. Ce sujet est suivi de près également par Cécile FRATAROLLI, qui siège au conseil de l'école Boursault. L'attente des parents d'élèves et du directeur est forte. Cette convention vient clarifier les choses et permettra dès cet été de réaliser des premiers travaux d'amélioration.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement de l'autoriser à signer un avenant à la convention cadre Département/Ville/IUFM du 1er janvier 2006 sur la désannexion des écoles annexes de l'IUFM de l'Académie de Paris, à la convention entre la Ville de Paris et l'IUFM du 4 juin 2007 sur l'usage des parties communes du site Batignolles/Boursault et à la convention entre la Ville de Paris et l'IUFM du 17 septembre 2007 concernant la répartition des charges entre l'IUFM site Boursault et l'école Boursault, (17ème) ;

Vu le relevé de délibérations du Conseil de l'ESPE de l'Académie de Paris du 15 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DASCO 10 par lequel :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'université Paris-Sorbonne, un avenant à la convention cadre sur la désannexion des écoles annexes de l'IUFM de l'Académie de Paris du 1^{er} janvier 2006 entre la collectivité parisienne (Ville et Département) et l'IUFM, ainsi qu'à la convention d'usage de parties et issues communes du site 56, bd des Batignolles/Ecole 10, rue Boursault du 4 juin 2007 entre la Ville de Paris et l'IUFM, et à la convention de répartition des charges pour l'école 10, rue Boursault entre la Ville de Paris et l'IUFM du 17 septembre 2007, dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : La dépense correspondant au remboursement des charges est inscrite au budget de fonctionnement 2017 de la Ville, chapitre 011, nature 62878, fonction 212.

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-76

OBJET : Vœu relatif à l'ouverture d'une classe de petite section à l'école Boursault. V172017008

Mme BOUGERET explique que dans le cadre de la mise à disposition de locaux de l'ESPE à l'école Boursault, la majorité 17^e espère depuis longtemps récupérer une salle qui appartient à l'ESPE au profit de l'école Boursault. Cette école ne dispose pas de petite section depuis 2006, ce qui complique la donne au sein de cette école mais aussi au sein de l'école située au 48, rue de Saussure qui accueille les petites sections du quartier dans le cadre d'un secteur mixte. Cela est donc de plus en plus compliqué à gérer pour le 48, rue de Saussure, en termes de dortoirs et de restauration scolaire. La majorité d'arrondissement a demandé à plusieurs reprises au rectorat et à la Mairie de Paris de mettre à disposition cette salle de l'école Boursault. C'est un vrai combat. Des discussions sont en cours entre le Recteur et le Directeur d'académie. Cela viendra résoudre beaucoup de problèmes, remettre des fratries au sein de la même école, une meilleure gestion au quotidien...

Ce vœu s'inscrit donc dans la continuité de la délibération car la majorité d'arrondissement demande une mise à disposition d'une salle parfaitement identifiée au profit de l'école Boursault. La mairie du 17^e sollicite l'appui de la Ville de Paris car cette salle est demandée depuis longtemps sans succès. Mme BOUGERET reste optimiste, toutefois elle insiste sur la nécessité d'être nombreux à appuyer cette demande pour obtenir satisfaction.

M. VANTIEGHEM partage l'optimisme de Mme BOUGERET. Il rappelle néanmoins que l'ESPE ne dépend pas de la Ville mais des universités et que la sectorisation reste le meilleur moyen pour réguler les flux d'élèves avant toute création de capacité supplémentaire. Dans ce cadre, la Ville essaie de revoir régulièrement les sectorisations. Il observe que pour une raison qu'il ignore, la majorité d'arrondissement a reporté une réunion qui devait avoir lieu la semaine passée sur le sujet de la sectorisation. Il en est désolé. Il votera néanmoins ce vœu.

Mme BOUGERET précise que cette réunion de re-sectorisation, proposée par la DASCO, visant à réduire les effectifs élémentaires, a été reportée car la réponse du recteur est attendue d'un jour à l'autre. S'il est possible d'éviter la re-sectorisation de tout ce quartier suite à la réponse du recteur sur la mise à disposition de cette salle, autant en profiter.

Le vœu :

Considérant que l'école polyvalente Boursault ne dispose pas de classe de petite section depuis de nombreuses années ;

Considérant que, dans le cadre d'un secteur mixte d'affectation, les élèves de petite section sont accueillis à l'école située 48 rue de Saussure ;

Considérant que les locaux de l'école 48 Saussure ne sont pas adaptés à l'accueil de trop nombreux enfants de 3 ans et qu'au fil du temps cet accueil s'avère de plus en plus difficile (insuffisance des capacités de restauration scolaire, espace insuffisant pour le dortoir, absence de local pour l'espace Premier Livre ...) ;

Considérant que de nombreuses fratries sont séparées entre les deux établissements entraînant des difficultés inévitables d'organisation pour les parents ;

Considérant les multiples interventions de Brigitte Kuster auprès de la ville de Paris ou du Rectorat pour qu'une solution pérenne soit trouvée, dans l'intérêt des enfants et de la communauté scolaire des deux établissements concernés ;

*Considérant que la solution privilégiée par la mairie du 17e est la mise à disposition d'une salle par l'ESPE site Batignolles, au profit de l'école Boursault permettant à cette dernière d'accueillir une classe de petite section ;
Considérant en effet la mitoyenneté des locaux de l'ESPE et de l'école polyvalente Boursault, par ailleurs école d'application ;
Considérant la convention de désannexion entre le département, la Ville de Paris et l'Université de Paris ;
Considérant d'ailleurs que l'usage de la salle polyvalente ou encore des sanitaires appartenant à l'ESPE a été transmis à la ville de Paris dans le cadre de ladite convention, comme indiqué par avenant dans la délibération 2017 DASC0 10 ;
Considérant la nécessité d'engager le même type de démarche en vue d'accueillir enfin une classe de petite section au sein de l'école polyvalente Boursault ;*

Sur proposition de Brigitte KUSTER, Alix BOUGERET, Cécile FRATTAROLI et des élus de la majorité du 17e :

Le Conseil du 17e arrondissement émet le vœu :

- *que la ville de Paris, aux côtés de la mairie du 17e, obtienne de la part du rectorat la mise à disposition d'une salle de l'ESPE au profit de l'école Boursault afin d'y accueillir une classe de petite section.*

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement :

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au vœu V172017008

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-17-77

OBJET : Subventions (45.000 euros) à 21 associations sportives dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville ». 2017 DJS 80 - DDCT

M. CHARPENTIER note que cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Twirling dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville, et notamment dans le cadre de la candidature de la Ville de Paris aux Jeux Olympiques. Un plan d'action de 43 mesures a été voté ; parmi celles-ci, l'une visait à favoriser l'intégration par le Sport et la Culture dans les quartiers populaires. Il souligne que la directrice de cette association réalise un gros travail d'intégration dans le nord de l'arrondissement. Il invite les élus à voter pour cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions à vingt et une associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DJS 80 – DDCT par lequel :

Article 7 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée pour l'exercice 2017 à l'association Twirling Club La Parisienne (n°111141 / 2017_03189) – 47, rue des Apennins chez Mr TERRA (17e).

Article 22 : La dépense correspondante d'un montant total de 45.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-78

OBJET : Subvention d'investissement (20 000 euros) à l'association Actions Jeunes au titre du Budget Participatif 2016, pour le projet « Équipons nous pour continuer à animer nos quartiers ! ». 2017 DDCT 79

M. CHARPENTIER indique que ce projet est porté par Actions jeunes, association très active. Ce projet a été déposé dans le cadre du Budget participatif. Depuis trois ans, Actions Jeunes disposait de matériels qu'elle mettait à disposition des différentes associations de quartier. Dans le cadre du Budget participatif, ils ont demandé une subvention de 20 000 € pour renforcer cette dotation en matériels en acquérant 12 barnums pliants et un toit de scène. Ce matériel est partagé par l'ensemble des associations du quartier dans le nord de l'arrondissement. Il invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,
Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015,
Vu le projet de délibération lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention à une association,

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, Adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DDCT 79 par lequel :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20 000 euros est attribuée à l'association « Actions jeunes » (492) pour une action 'Équipons nous pour continuer à animer nos quartiers' (2017_07014).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : La dépense d'un montant de 20 000 € sera imputée sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyens et des territoires, chapitre 204 rubrique 020 nature 20422 ligne 14002 « Provision pour une subvention d'investissement aux personnes de droit privé », du budget d'investissement 2017 et suivants de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-17-79

OBJET : Dénomination passerelle Marcelle Henry (17e). 2017 DU 134

Mme ROUAH-ZANGRILLI explique qu'il est proposé aux élus d'attribuer le nom de Marcelle Henry à la parcelle reliant la ZAC au quartier Saussure en franchissant le réseau ferroviaire Saint-Lazare. Marcelle Henry est l'une des six femmes à avoir été élevée à la distinction de compagnon de la Libération par le Général de Gaulle. Cette dénomination est un hommage à une résistante de la première heure. Elle invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement d'attribuer la dénomination " passerelle Marcelle Henry " à l'ouvrage d'art, propriété communale, franchissant les voies ferrées dans le quartier Clichy-Batignolles, à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Considérant que les voies CH/17 et CS/17 sont destinées à devenir publiques ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, Conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DU 134 par lequel :

La dénomination " passerelle Marcelle Henry " est attribuée à la passerelle, partie de la voie CH/17, reliant la rue Georges Picquart à la voie projetée CS/17, à Paris (17e).

Nombre de votants : 29 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 29

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°17-17-80

OBJET : Subvention (15.000 euros) et convention avec Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (17e). 2017 DJS 158

Mme JOHNSON note que la subvention de 15 000 € entre dans le cadre d'une convention avec l'association RSI La Ressource. Cette subvention est attribuée pour des actions en direction des jeunes. Ces actions touchent plus de 300 jeunes, de 13 à 30 ans pour l'autonomie citoyenne et républicaine. Pour mémoire, l'association RSI développe les lieux d'accueil, de soin, les lieux de paroles et d'échanges avec des parents et des enfants. Elle invite les élus à voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement une subvention et une convention avec Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DJS 158 par lequel :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération, avec Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire, 45, rue Berzélius (17e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 15.000 euros est attribuée à Association R.S.I. La Ressource Réel Symbolique Imaginaire (5101/2017_02400) pour son projet « Amener les jeunes à une autonomie citoyenne et républicaine ».

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant total de 15.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-81

OBJET : Subventions (95 500 euros) à 32 associations, convention et avenants à convention au titre de l'intégration et des résidents non communautaires. 2017 DDCT 22

Mme JOHNSON indique qu'il s'agit ici d'une subvention à 32 associations pour un montant total de 95 500 €. Il est question de cours de français, comme chacun le sait, le premier pas vers l'intégration passe par l'apprentissage de la langue. Dans le 17^{ème}, ces cours sont organisés par l'Association générale des familles du 17^{ème}. Il est donc question d'attribuer une subvention de 2 000 € à AGF 17^e pour la réalisation d'ateliers d'apprentissage du français. Elle invite les élus à voter favorablement cette subvention.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame La Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution d'une subvention à 32 associations,

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DDCT 22 par lequel :

Article 3 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association Association générale des familles des 17 et 18^{èmes} (1541) (17e) pour la réalisation d'ateliers d'apprentissage du français langue étrangère et alphabétisation (2017_04020).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 7.000 € est attribuée à l'association Espace 16 (20983) (17e) pour son projet d'apprentissage du français (2017_00328).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à l'association Africultures (16255) (pour le développement d'outils d'apprentissage linguistique à destination des migrants (2017_05529). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale en 2017 correspondant au projet subventionné.

Article 29 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à l'association Espace Bénévolat Tous Bénévoles (7381) pour le projet visant à professionnaliser et outiller les acteurs de l'enseignement du français et savoirs de base aux migrants et favoriser l'accès à la culture (2017_06950). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale en 2017 correspondant au projet subventionné.

Article 33 : Une subvention d'un montant de 5000 € est attribuée à l'association D'une Langue A l'Autre (8045) pour son projet Livret et vidéos multilingues pour informer et rassurer les parents sur le bilinguisme (2017_01123).

Article 34 : Une subvention d'un montant de 2500 € est attribuée à l'association D'une Langue A l'Autre (8045) pour son projet de Livret « Accueillir les langues des enfants et des familles » pour professionnels de la petite enfance (2017_01124). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention triennale correspondant aux projets indiqués aux articles 34 et 35.

Article 37 : La dépense correspondante, s'élevant à 95 500 €, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2017 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-82

OBJET : Subventions (67.100 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville, pour le portage du Fonds de Participation des Habitants (FPH). 2017 DDCT 56

Mme JOHNSON informe qu'il est s'agit de subventions à 11 associations œuvrant dans les quartiers Politique de la Ville pour le Fonds de participation des habitants. Dans le 17^{ème}, il est question d'une subvention de 5 300 € à l'association CEFIA. Le total des dépenses de projets pour

2016 était d'environ 4 200 € ; la subvention demandée semble donc tout à fait raisonnable. Elle a permis de subventionner plusieurs événements et actions, dont le Bal des femmes, la Fête de quartier, la Fête de la musique, la Journée de solidarité internationale, etc. Elle invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14,

Vu le contrat de Ville 2015-2020, voté le 16 mars 2015,

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement l'attribution de subventions à 11 associations,

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DDCT 56 par lequel :

Article 5 : Une subvention de 5.300 € est accordée à l'association CENTRE EPINETTES FAMILLES INSERTION ACCUEIL - CEFIA (3001) pour son action « Fonds de Participation des Habitants » (2017_00833) Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet mentionné.

Article 12 : Les dépenses correspondantes, soit 67.100 € au total, seront imputées au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne 15001 « Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-83

OBJET : Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et forum parentalité dans le 19^e arrondissement - Subventions (159.050 euros) à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs actions dans les 9^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. 2017 DFPE 166

Mme JOHNSON note que cette délibération concerne le soutien à la fonction parentale. Le montant total des subventions est de 159 050 €, destinés à neuf associations, dont six avec convention. Dans le 17^{ème} arrondissement, l'association CEFIA est concernée, avec le projet Les Familles des Epinettes, qui vise à améliorer l'insertion sociale de nombreuses familles, notamment des familles monoparentales. Le 17^{ème} est un arrondissement qui dénombre beaucoup de familles monoparentales. Ce projet en 2016 a permis de toucher une cinquantaine de familles. Il est donc important de le soutenir. Le montant de la subvention concernant CEFIA s'élève à 10 500 €. Elle invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement l'attribution de subventions à neuf associations dont six avec convention(s) pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents et un forum parentalité dans le 19^e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga JOHNSON, Conseillère de Paris ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DFPE 166 par lequel :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les sept conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « Espace 19 » (19e), « École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France » (11e) (deux conventions), « Archipélia » (20e), « Tout autre chose » (9e), « 13 pour Tous » (13e), et « Centre Epinettes Familles Insertion Accueil » (CEFIA) (17e).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 10.500 € est attribuée à l'association « Centre Epinettes Familles Insertion Accueil » (CEFIA) pour son action « les familles des Epinettes » (3001 - 2017_05947).

Article 11 : Les dépenses correspondantes, d'un montant total de 159.050 euros, seront imputées sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2017 de la Ville de Paris.

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-84

OBJET : Parcs de stationnement Ampère et Villiers (17e) – Convention de concession avec la INDIGO INFRA pour leur exploitation et leur modernisation. 2017 DVD 38

Mme PEYRICOT rappelle que le conseil du 17^{ème} a déjà eu l'occasion d'évoquer la question du renouvellement des concessions des parcs Ampère et Villiers en 2016. La majorité d'arrondissement s'était abstenue sur cette délibération car le projet prévoyait de réduire les horaires d'accès au parc Villiers pour le stationnement rotatif et ne prévoyait que comme optionnelle la création d'un ascenseur pour le parc Ampère. Un amendement avait été déposé en ce sens par Mme KUSTER en Conseil de Paris. De ce fait, la demande d'ouverture 24h/24 du parc Villiers était acquise pour la future délégation. C'est ce qui apparaît dans la délibération présentée ce jour.

La concession prévoit une exploitation couplée des deux parcs de stationnement, les parcs sont proches géographiquement. Sachant que le parc Ampère est déficitaire et que le parc Villiers est bénéficiaire. Des travaux légers de mise aux normes sont à prévoir, à savoir le renforcement de la protection incendie pour permettre le stationnement de véhicules électriques, la modernisation de l'éclairage. Ces travaux présentent un coût global d'environ 3 200 000 € HT.

Ce projet pose cependant une question et deux problèmes. L'interrogation porte sur une mention qui précise que le délégataire ne pourra pas s'opposer à l'implantation éventuelle d'un espace de logistique urbain (pour le parc Villiers). Sans aucune précision sur cette éventualité-là, la majorité d'arrondissement s'interroge sur les modalités d'un tel équipement qui serait implanté à cet endroit, sur son impact sur la capacité du parc en regard de la saturation du quartier en véhicules de stationnement.

Le premier problème posé par cette délibération est lié au fait que contrairement à ce qui avait été annoncé en 2016, il n'y aura pas d'ascenseur pour l'accessibilité PMR dans le parc Ampère avant le renouvellement de la concession, prévu en juillet 2029. Les occupants du parc sont uniquement des amodiataires, qui ne participent donc pas au financement des gros travaux de mise aux normes. Cela revient à dire que les amodiataires n'ont pas le droit de souffrir d'un handicap.

Le second problème porte sur les tarifs prévus par la concession, à savoir 4,20€/h pour le stationnement rotatif à Villiers. En surface, les tarifs sont de 2,40€/h. Le doublement de la tarification ne va pas inciter les usagers à faire appel au parking souterrain et permettre de libérer l'espace public.

Cette politique semble donc toujours incohérente en matière de stationnement. La majorité d'arrondissement estime qu'il vaut mieux, au contraire, inciter au stationnement hors voirie.

Pour ces raisons, elle propose de voter contre ce projet de délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L 2511-1 et suivants et L 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 4 mai 2016 par la "Commission Consultative des Services Publics Locaux" en application du CGCT et notamment des articles L 1411-4 et L 1413-1 ;

Vu l'avis du Comité Technique de la Direction de la Voirie et des Déplacements du 10 mai 2016 ;

Vu la délibération 2016 DVD 22 de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016, approuvant le principe de délégation du service public et autorisant Madame le Maire de Paris à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'exploitation et la modernisation des deux parcs de stationnement « Ampère » et « Villiers » (17e) pour une durée de 12 ans et 2 jours ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L 1411 – 1 et L 1411 – 5 du CGCT, en date du 25 octobre 2016, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres siégeant en "Commission SAPIN" en application des articles L 1411 – 1 et L 1411 – 5 du CGCT, en date du 28 février 2017, relatif aux offres ;

Vu le rapport du service sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L 1411 – 5 du CGCT ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris demande au conseil d'arrondissement l'autorisation de signer, avec la société INDIGO INFRA, la convention de concession dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation et la modernisation des deux parcs de stationnement « Ampère » et « Villiers » (17e) pour une durée de 12 ans et 2 jours et accorder à la société INDIGO INFRA l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation des projets ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne PEYRICOT, Adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis défavorable est donné au projet 2017 DVD 38 par lequel :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société INDIGO INFRA, la convention de concession dont le texte est joint à la présente délibération et qui a pour objet l'exploitation et la modernisation des deux parcs de stationnement « Ampère » et « Villiers » (17e) pour une durée de 12 ans et 2 jours

Article 2 : La société INDIGO INFRA est autorisée à procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Article 3 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75 divers articles dont 70688 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2018 et suivants.

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 28

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-85

OBJET : Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation d'installations classées pour la protection de l'environnement-Communication. 2017 DEVE 89

M. REMOND indique que sont concernées ici deux sociétés, dont la société Constructions industrielles de la Méditerranée, en vue d'exploiter une installation de tri de déchets, propriété du SYTCOM, situé au 27-41 boulevard de Douaumont (Paris 17e). La majorité d'arrondissement s'était à l'époque prononcée pour cette exploitation. Il est question ensuite d'une autre société, la société Plaine Commune Energie, en vue de l'exploitation des installations de combustion, située 1, rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). La majorité s'était aussi prononcée pour ces exploitations.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Environnement, Livre V, Titre 1er relatif aux dispositions applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et notamment l'article R512-39 ;

Vu la délibération 2016 DEVE 37 du 29, 30 et 31 mars 2016 par laquelle le Conseil de Paris émettait un avis favorable à la demande formulée par Madame Aurélie LEHERICY, Directrice Générale de la société Plaine Commune Energie, concernant l'autorisation d'exploiter des installations de combustion au sein de la chaufferie « Fort de l'Est », située 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (93) ;

Vu la délibération 2016 DEVE 154 du 7, 8 et 9 novembre 2016 par laquelle le Conseil de Paris émettait un avis favorable à la demande formulée par Monsieur Marc-Henri THIMONIER, chef de projet Paris 17 de la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), afin d'exploiter une installation de tri de déchets propriété du SYCTOM, située 27-41 boulevard de Douaumont (Paris 17e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris informe le conseil d'arrondissement des autorisations préfectorales d'exploitation ;

Sur le rapport présenté par M. Jean François REMOND, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DEVE 89 par lequel :

Article unique : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de sa communication relative aux arrêtés d'autorisation délivrés à :

- la société Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM), pour exploiter une installation de tri de déchets, située 27-41 boulevard de Douaumont (Paris 17e) ;

- la société Plaine Commune Energie, pour exploiter des installations de combustion, situées 1 rue du Maréchal Lyautey à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-86

OBJET : Mise en œuvre du projet « + de végétal dans les quartiers populaires » voté au Budget Participatif parisien 2016 - Autorisation de financement de 19 projets de rénovation d'espaces verts (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e). 2017 DEVE 96

M. REMOND note que ce projet Plus de végétal dans les quartiers populaires s'inscrit dans le cadre du Budget participatif. Dans le 17^{ème}, deux sites sont concernés :

- Le mail Bréchet : végétalisation des pieds d'arbres, pour un montant de 80 000 € ;

- La rénovation du square Jean Leclair : rénovation du square, de l'aire de jeu, des bancs, mise en peinture des candélabres et modernisation de l'éclairage du soir pour un montant de 65 000 €.

Il invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Mme KUSTER rappelle que la majorité d'arrondissement a fourni un effort important cette année dans l'entretien des pieds d'arbres, ce qui n'est pas le choix de tous les arrondissements. Elle salue ici la réactivité des équipes du 17^{ème} sur ce sujet, en particulier celle de Patrick Meert, coordinateur de l'Espace public.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose au conseil d'arrondissement d'autoriser le financement de 19 projets de rénovation d'espaces verts situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissement ;

Sur le rapport présenté par M. Jean François REMOND, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;

Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DEVE 96 par lequel :

Article 1 : Est approuvé le financement sur l'autorisation de programme 05038 «+ de végétal dans les quartiers populaires» du budget participatif 2016 d'un montant de 2 200 000 euros, de 19 projets de rénovations d'espaces verts situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20^e arrondissements.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'AP-HP pour mener une étude paysagère des espaces ouverts au public de l'Hôpital Saint Louis (quadrilatère Saint-Louis, abords de la Chapelle, abords de la terrasse Meary, allée centrale). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'AP-HP une convention fixant les modalités de versement de cette subvention.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres 21 et 23, natures 2312, 2313, 2315, 2128, 2158, 2188 rubrique V823, ainsi qu'au chapitre 204 rubrique 020 du budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et des exercices ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-87

OBJET : Communication sur la signature d'une convention avec l'association « Le Potager Pot-à-Joncs » pour la mise à disposition d'un jardin partagé dans le square Paul Didier 12, rue du colonel Manhès (17e). 2017 DEVE 107

M. REMOND explique qu'il est question ici d'une convention avec l'association Le Potager Pot-à-joncs. Il s'agit d'un jardin partagé de 12 m² assez prometteur, visité avec le premier adjoint Geoffroy BOULARD. Il se réjouit de l'existence de ce jardin et invite les élus à voter cette délibération.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;
Vu la délibération 2017 DEVE 22 du Conseil de Paris des 30, 31 janvier et 1er février 2017, autorisant la création et le financement sur l'autorisation de programme 4950 « Cultiver en ville » du budget participatif 2015, pour un montant de 769 000 euros, de 10 jardins partagés situés dans les 11e, 12e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e arrondissements ;
Vu la délibération du Conseil du 17e arrondissement en date du 25 avril 2017, autorisant Madame la Maire d'arrondissement à signer avec l'association « Le Potager Pot-à-Joncs » une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé dans le square Paul Didier 12, rue du colonel Manhès (17e) ;
Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris informe le conseil d'arrondissement de la signature de la convention susvisée ;

Sur le rapport présenté par M. Jean François REMOND, Adjoint au maire du 17ème arrondissement ;
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement

DÉLIBÈRE

A l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2017 DEVE 107 par lequel :

Article 1 : Il est donné acte à Madame la Maire de Paris de sa communication relative à la délibération du 25 avril 2017 du Conseil du 17e arrondissement, autorisant la signature d'une convention avec l'association « Le Potager Pot-à-Joncs », pour l'occupation à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le square Paul Didier 12, rue du colonel Manhès (17e).

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits
Suffrages exprimés pour : 30
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-88

OBJET : Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2016 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. 2017 DLH 40

Mme ROUAH-ZANGRILLI indique que la SOREQA est missionnée par la Mairie de Paris en tant que délégataire pour le traitement de l'insalubrité. Par le passé, la SOREQA est intervenue au 12, rue Emile Level sur un site resté très longtemps en friche. Elle est intervenue également rue Sauffroy pour apporter un appui à la réhabilitation de deux immeubles (5 et 6-8). Elle a également cédé le 45, rue Sauffroy. Elle est missionnée sur une nouvelle adresse dans le 17^{ème}, au 5, passage Saint-Jean. La délibération soumise porte sur l'approbation du compte rendu financier de cette structure. Comme l'assemblée n'est pas dotée des capacités d'audit qui lui permettraient de se prononcer en toute connaissance de cause sur le sujet, elle invite les élus à s'abstenir.

M. BOULARD précise que la majorité d'arrondissement n'est pas contre l'éradication de l'insalubrité. La parcelle du 45, rue Sauffroy a été cédée à la RIVP dans une rue qui connaît aujourd'hui des incivilités en nombre grandissant. Il paraît absolument nécessaire que la RIVP y développe du logement intermédiaire. On est ici dans une zone non déficitaire en logements sociaux. La majorité du 17^{ème} sera donc vigilante sur les logements attribués et sur leurs catégories.

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu la délibération 2010 DLH-DU-DDEEES 102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération ;
Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée ;
Vu l'avenant n°1 à la convention précitée, conclu le 4 février 2011 en exécution de la délibération 2010 DLH-DU 205 du Conseil de Paris des 13, 14 et 15 décembre 2010 ;
Vu l'avenant n°2 à la convention précitée, conclu le 5 juillet 2011 en exécution de la délibération 2011 DLH-DU 63 du Conseil de Paris des 16 et 17 mai 2011 ;

Vu l'avenant n°3 à la convention précitée, conclu le 25 juin 2012 en exécution de la délibération 2012 DLH 02 du Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012 ;
Vu l'avenant n°4 à la convention précitée, conclu le 18 avril 2013 en exécution de la délibération 2013 DLH 51 du Conseil de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;
Vu l'avenant n°5 à la convention précitée, conclu le 27 janvier 2014 en exécution de la délibération 2013 DLH 259 du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;
Vu l'avenant n°6 à la convention précitée, conclu le 10 février 2015 en exécution de la délibération 2014 DLH 1214 du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 ;
Vu l'avenant n°7 à la convention précitée, conclu le 18 janvier 2016 en exécution de la délibération 2015 DLH 118 du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 ;
Vu l'avenant n°8 à la convention précitée, conclu le 13 décembre 2016 en exécution de la délibération 2016 DLH 269 du Conseil de Paris des 7, 8 et 9 novembre 2016 ;
Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du conseil d'arrondissement le CRAC au 31 décembre 2016 de la concession précitée ;

Sur le rapport présenté par Mme ROUAH-ZANGRILLI, Conseillère du 17^{ème} arrondissement ;
Sur la proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au projet 2017 DLH 40 par lequel :

Article 1 : Est approuvé le compte rendu financier annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2016 de l'opération d'aménagement confiée à la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé par la concession d'aménagement du 7 juillet 2010, comportant, annexés à la présente délibération :

- l'état prévisionnel des produits et des charges (EPPC) et le plan de trésorerie (annexe A) ;
- le tableau des acquisitions et des cessions réalisées pendant la durée de l'exercice 2016 (annexe B).

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 2

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 28

DELIBERATION N° 17-17-89

OBJET : Vœu relatif à la réalisation de la bretelle d'accès manquante au boulevard périphérique Porte de Clichy. V172017006

Mme KUSTER associe l'ensemble des élus à ce vœu. Elle donne lecture du vœu.

Considérant la demande récurrente des élus de la majorité du 17^e en faveur de la réalisation de la bretelle manquante qui permettrait l'accès au boulevard périphérique en direction de l'ouest depuis la Porte de Clichy ;
Considérant que cette infrastructure permettrait de réduire les déplacements dans les secteurs habités en incitant la circulation générale à emprunter prioritairement le boulevard périphérique, avec à la clé une réduction des nuisances subies par les riverains ;
Considérant que ce projet est très demandé, non seulement par le 17^e arrondissement, mais également par la ville de Clichy-La-Garenne, dont elle salue l'engagement du maire, et le conseil départemental des Hauts de Seine ;
Considérant que la perspective de l'ouverture prochaine de la cité judiciaire renforce l'attrait de ce projet tout en mettant en lumière sa nécessité, notamment pour le transfert des détenus dans de meilleures conditions de sûreté ;
Considérant qu'une étude préliminaire réalisée par les collectivités territoriales riveraines indique la faisabilité du projet pour un coût limité, grâce à une configuration des lieux où le boulevard périphérique est à immédiate proximité et quasiment au niveau du boulevard de Douaumont ;

Sur proposition de Brigitte KUSTER, Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Anne PEYRICOT et des élus de la majorité du 17^e :

Le Conseil du 17^e arrondissement émet le vœu :

- que le maire de Paris et le préfet de Police prennent l'attache des acteurs concernés par le projet de réalisation de la bretelle d'accès manquante au boulevard périphérique Porte de Clichy, afin d'engager les études préliminaires et toutes les dispositions facilitant sa réalisation dans les plus brefs délais.

M. VANTIEGHEM note que ce vœu est en effet récurrent. Il remarque que réaliser de nouveaux axes de circulation crée en général davantage de circulation. Il ajoute que le plan de circulation envisagé prévoit un sens unique entrant Porte de Clichy. Une sortie vers le périphérique extérieur nord au niveau de la Porte de Clichy ne paraît pas absolument nécessaire à l'opposition du 17^e. Cela dit, il faut en effet noter l'implantation de la Cité judiciaire. Il a lu ce matin même dans *Le Parisien* qu'un Comité de pilotage sera réuni le 6 juin prochain par le Préfet. Il pense que les choses sont donc déjà en route. Il informe que l'opposition ne participera pas au vote, car il ne s'agit pas d'un problème parisien ; il dépasse largement le cadre de la collectivité parisienne.

Mme KUSTER souligne que la réponse de l'opposition est ambiguë, la majorité 17^e a connu l'opposition beaucoup plus réticente à ce projet. Le problème vient du fait que pour l'instant la Mairie de Paris s'oppose à ce projet. Or, on observe une difficulté majeure de circulation au niveau de cette ZAC avec ses 3500 logements et ses 140 000 m² de bureaux, accentuée par les travaux du tramway. Il est particulièrement important que la Ville de Paris joue le jeu. Or, actuellement, elle bloque les choses. Elle remercie l'opposition d'évoluer dans sa réponse et donc dans la prise en compte de cette problématique. La majorité du 17^{ème} a initié une réflexion sur ce dossier et estime important que toutes les collectivités se retrouvent autour de ce projet.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17^{ème} arrondissement :

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172017006

Le groupe PS n'a pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-90

OBJET : Vœu relatif à l'équité de traitement des associations sportives en cas de réquisition d'équipements sportifs. V172017007

M. CHARPENTIER donne lecture du vœu.

Considérant que plusieurs équipements sportifs parisiens sont périodiquement réquisitionnés pour diverses raisons, le plus souvent pour assurer l'accueil de personnes sans domicile ;

Considérant que les associations qui les utilisent habituellement sont le plus souvent abandonnées à elles-mêmes en pareilles circonstances, sans solution de réaffectation dans d'autres équipements ;

Considérant que ce sont toujours les mêmes équipements sportifs qui sont sollicités en cas de réquisition ;

Considérant de ce fait que ce sont toujours les mêmes associations qui pâtissent des dites réquisitions ;

Considérant la demande émanant des associations sportives lésées lors de ces opérations en faveur d'une meilleure prise en charge de leur situation ;

Considérant qu'il conviendrait de faire porter l'effort de libération de créneaux sur l'ensemble des associations sportives et non pas sur les seules directement impactées par les fermetures d'équipements ;

Sur proposition de Brigitte KUSTER, Hugues CHARPENTIER et des élus de la majorité du 17e :

Le Conseil du 17e arrondissement émet le vœu :

- qu'un plan prévisionnel de réaffectation des associations évincées pour cause de réquisition d'équipement sportif soit élaboré de manière concertée ;
- que, de manière équitable, toutes les associations sportives soient conduites à libérer des créneaux en cas de réquisitions.

M. VANTIEGHEM estime que ce sujet relève d'une meilleure concertation entre l'adjoint MODEM et la mairie d'arrondissement. Cela ne nécessite pas un vœu. L'opposition d'arrondissement ne participera donc pas au vote.

Mme KUSTER souligne que l'étiquette politique mentionnée n'a en l'occurrence aucun intérêt, M. MARTINS faisant partie de la majorité municipale de Paris.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement :

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172017007

Le groupe PS n'a pas souhaité prendre part au vote.

Nombre de votants : 28 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N° 17-17-91

OBJET : Vœu relatif à l'indemnisation des commerçants lors de travaux de concessionnaires sur la voie publique. V172017005

M. GUERRE donne lecture du vœu :

Considérant que si les commerçants peuvent prétendre à une indemnisation dans le cas de grands travaux tels que ceux du tramway, ils ne peuvent bénéficier d'aucune compensation pour perte de chiffre d'affaire lors de travaux de concessionnaires entraînant des difficultés d'accès à leurs établissements ;

Considérant que la Ville de Paris perçoit des redevances de la part des concessionnaires ;

Considérant que la Ville de Paris pourrait prévoir des dispositions favorables à l'indemnisation des personnes subissant les désordres liés aux travaux de concessionnaires ;

Considérant que la situation actuelle est particulièrement inéquitable pour les commerçants ;

Sur proposition de Brigitte KUSTER, Geoffroy BOULARD, Philippe GUERRE, Marlène ROMÉO et des élus de la majorité du 17e :

Le Conseil du 17e arrondissement émet le vœu :

- que la Ville de Paris prenne les dispositions permettant d'indemniser les commerçants qui subissent des pertes de chiffre d'affaire consécutives aux travaux effectués par les concessionnaires.

M. VANTIEGHEM note que ce sujet a été étudié plusieurs fois au sein du conseil d'arrondissement. Ces commissions d'indemnisation amiable concernent de gros travaux qui concernent eux-mêmes un certain nombre d'entreprises. Ces commissions sont mises en place par l'Hôtel de Ville et n'y participent que les entreprises qui souhaitent le faire. Par exemple, ERDF, GRDF ou Orange n'y participent jamais. Cela n'est pas obligatoire.

Pour ce qui a trait aux petits travaux, le droit commun s'applique. Les commerçants doivent alors solliciter leur compagnie d'assurance pour demander des indemnisations auprès des concessionnaires. En dehors de cela, la Ville n'a pas à ouvrir des commissions chaque fois qu'il y a des travaux. C'est une procédure d'exception, qui en plus est, non contraignante. L'opposition votera donc contre ce vœu.

Le conseil d'arrondissement ;
Sur proposition de Mme Brigitte KUSTER, Maire du 17ème arrondissement :

DÉLIBÈRE

A la majorité, avis favorable est donné au vœu V172017005

Nombre de votants : 30 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 28

Suffrages exprimés contre : 2

Abstention : 0

La séance est levée à 20 h 03.

Synthèse

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL INVESTISSEMENT	411 435,00	66 596,86	66 596,86
Dotation d'investissement	411 435,00	66 596,86	66 596,86
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 607 003,00	918 391,54	867 663,54

DOTATION D'ANIMATION LOCALE	868 358,00	35 288,20	35 288,20
Animation Locale	406 672,00	19 278,55	20 039,24
Travaux Urgents	461 686,00	16 009,65	15 248,96
DOTATION DE GESTION LOCALE	7 738 645,00	883 103,34	832 375,34
Conseils d'arrondt et administration générale	691 507,00	83 596,52	525 772,98
Eau des écoles	0,00	262 540,09	0,00
Maisons des associations	187 685,00	17 746,42	3 678,50
Ecoles maternelles	592 736,00	13 554,36	-22 181,74
Ecoles élémentaires	1 136 193,00	-74 464,34	182,72
Conservatoires	508 232,00	49 342,55	-18 183,72
Bibliothèques	72 495,00	41 364,24	5 987,87
Gymnases et salles de sports	257 634,00	33 199,32	-1 933,27
Terrains de sports	143 393,00	8 999,68	-10 016,97
Piscine	205 028,00	10 330,80	72 595,84
Centres d'animation	913 366,00	35 535,47	43 687,00
Antennes jeunes	273 767,00	0,10	-414,00
Crèches et jardins d'enfants	2 229 487,00	277 606,22	91 440,78
Espaces verts	527 122,00	123 751,91	141 759,35
TOTAL GENERAL	9 018 438,00	984 988,40	934 260,40

Dotations d'investissements

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL DEPENSES	411 435,00	66 596,86	66 596,86
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 21	0,00	0,00	0,00
2128 : Autres agencements et aménagements			
21312 : Bâtiments scolaires			
2135 : Install. générales et agencements			
2183 : Matériel bureau et matériel inform.			
2184 : Mobilier			
2188 : Autres			
CHAPITRE : 23	0,00	0,00	0,00
2312 : Terrains			
2313 : Constructions			
2315 : Installations matériel et outil. Techn.			
2318 : Autres immob. Corporelles			
CHAPITRE : 45	411 435,00	66 596,86	66 596,86
458106 : Dotation d'investissement			
45810620 : Dotation d'investissement immob. incorporelles			
45810621 : Dotation d'investissement immob. corporelles			
45810623 : Dotation d'investissement immob. en cours			
458107 : Dotation d'investissement			
45810720 : Dotation d'investissement immob.incorporelles			
45810721 : Dotation d'investissement immob.corporelles			
45810723 : Dotation d'investissement immob. en cours			
4581 : Dotation d'investissement			
458120 : Dotation d'investissement immob.incorporelles			
458121 : Dotation d'investissement immob.corporelles			
458123 : Dotation d'investissement immob. en cours			
458108 : Dotation d'investissement			
45810820 : Dotation d'investissement immob.incorporelles			
45810821 : Dotation d'investissement immob.corporelles			
45810823 : Dotation d'investissement immob. en cours			
458101 : Dotation d'investissement	411 435,00	66 596,86	66 596,86

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	8 607 003,00	918 391,54	867 663,54
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	8 607 003,00	918 391,54	867 663,54
60611 : Eau et assainissement	420 888,00	112 168,95	141 985,66
60612 : Energie - électricité	0,00	0,00	0,00
606121 : Electricité	1 154 365,00	89 430,08	-94 732,00
606122 : Gaz	377 997,00	25 937,50	-61 319,00
60613 : Chauffage urbain	416 576,00	3 815,24	27 213,00
60621 : Combustibles	0,00	0,00	0,00
60622 : Carburants	3 462,00	3 166,65	552,99
60623 : Alimentation	433 605,00	12 957,18	12 979,62
60628 : Autres fourn. non stockées	99 625,00	16 207,71	11 497,71
60631 : Fournitures d'entretien	112 109,00	5 656,91	1 279,87
60632 : Fournitures de petit équip.	308 770,00	52 380,94	27 987,56
60633 : Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00
60636 : Vêtements de travail	3 861,00	636,41	572,40
6064 : Fournitures administratives	80 078,00	5 951,00	5 888,39
6065 : Livres, disques, cassettes	2 000,00	0,00	0,00
6067 : Fournitures scolaires	404 873,00	11 704,15	998,33
6068 : Autres matières et fournitures	146 260,00	6 138,97	2 242,59
611 : Contrats de prestations de services	1 209 892,00	46 903,31	52 197,14
6122 : Crédit-bail mobilier	0,00	0,00	0,00
6132 : Locations immobilières	694 016,00	26 406,71	0,00
6135 : Locations mobilières	0,00	2 093,43	0,00
61352 : Locations de véhicules	176 378,00	0,00	67 880,79
61358 : Autres locations mobilières	0,00	0,00	0,00
614 : Charges locatives de copropriété	118 614,00	32 652,59	0,00
61521 : Entretien de terrains	235 621,00	60 484,24	52 846,02
61522 : Entretien de bâtiments	0,00	0,00	0,00
615221 : Bâtiments publics	485 211,00	92 682,67	85 555,87
61523 : Voies et réseaux	0,00	0,00	0,00
615232 : Entretien de réseaux	32 533,00	3 137,47	0,00
61551 : Matériel roulant	673,00	0,00	0,00
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers	35 340,00	158,24	0,00
6156 : Maintenance	217 174,00	90 717,08	52 990,42
616 : Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00
617 : Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
6182 : Documentation générale	9 371,00	1 871,75	525,01
6184 : Versements organismes de formation	3 850,00	426,31	0,00
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00
6226 : Honoraires	0,00	0,00	0,00
6231 : Annonces et insertions	1 600,00	59,52	0,00
6232 : Fêtes et cérémonies	3 000,00	982,63	793,64
6233 : Foires et expositions	0,00	0,00	0,00
6236 : Catalogues et imprimés	61 222,00	8 663,43	7 038,76
6238 : Autres services divers	30 000,00	0,22	407 537,34
6241 : Transports de biens	11 104,00	4 779,65	1 101,68
6247 : Transports collectifs	4 000,00	396,01	0,00
6251 : Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6255 : Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6256 : Missions	0,00	247,00	0,00
6257 : Réceptions	172 799,00	18 100,99	17 569,51
6261 : Frais d'affranchissement	113 071,00	6 958,28	0,00
6262 : Frais de télécommunication	4 945,00	2 872,71	175,68
627 : Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281 : Concours divers	0,00	0,00	0,00
6282 : Frais de gardiennage	29 044,00	12 193,58	7 378,78
6283 : Frais de nettoyage des locaux	793 750,00	150 189,58	50 422,94
62878 : Remboursements frais autres organismes	0,00	0,00	0,00
6288 : Autres charges	190 505,00	8 825,45	-13 496,86
63512 : Taxes foncières	2 621,00	449,00	0,00
63513 : Autres impôts locaux	1 332,00	33,00	0,00
6354 : Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
6358 : Autres droits	4 868,00	55,00	0,00
637 : Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
651 : Redevances pour brevets	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE : 67	0,00	0,00	0,00
6711 : Intérêts moratoires et pénalités	0,00	0,00	0,00
6712 : Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
678 : Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	868 358,00	35 288,20	35 288,20
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	868 358,00	35 288,20	35 288,20
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité			
606122 : Gaz			
60622 : Carburants			
60623 : Alimentation			
60628 : Autres fourn. non stockées			
60632 : Fournitures de petit équip.	12 000,00	98,41	
6064 : Fournitures administratives	10 000,00		2 099,70
6065 : Livres, disques, cassettes	2 000,00		
6068 : Autres matières et fournitures	1 000,00	5,13	
611 : Contrats de prestations de services			
6132 : Locations immobilières	1 000,00		
6135 : Locations mobilières		925,23	
61352 : Locations de véhicules	45 000,00		314,38
61358 : Autres locations mobilières			
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics	461 886,00	16 009,65	15 248,96
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance			
616 : Primes d'assurance			
6182 : Documentation générale	1 000,00	298,00	
6184 : Versements organismes de formation			
6185 : Frais de colloques et séminaires			
6226 : Honoraires			
6231 : Annonces et insertions	600,00	13,62	
6232 : Fêtes et cérémonies	3 000,00	19,41	
6233 : Foires et expositions			
6235 : Catalogues et imprimés	50 000,00	4 686,38	4 541,70
6238 : Autres services divers	30 000,00	0,22	
6241 : Transports de biens			
6247 : Transports collectifs	4 000,00	0,01	
6251 : Voyages et déplacements			
6257 : Réceptions	100 000,00	8 744,38	8 735,87
6261 : Frais d'affranchissement	15 000,00		
6262 : Frais de télécommunication			
6282 : Frais de gardiennage	5 000,00	1 107,00	1 081,61
6283 : Frais de nettoyage des locaux			
6288 : Autres charges	127 072,00	3 380,86	3 266,00
637 : Autres impôts et taxes			
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
651 : Redevances pour brevets			

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRondissement	7 738 645,00	883 103,34	832 375,34
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	7 738 645,00	883 103,34	832 375,34
60611 : Eau et assainissement	420 888,00	112 168,95	141 985,66
60612 : Energie - électricité	0,00	0,00	0,00
606121 : Electricité	1 154 365,00	89 430,08	-94 732,00
606122 : Gaz	377 997,00	25 937,50	-61 319,00
60613 : Chauffage urbain	416 576,00	3 815,24	27 213,00
60621 : Combustibles	0,00	0,00	0,00
60622 : Carburants	3 462,00	3 166,65	552,99
60623 : Alimentation	433 605,00	12 957,18	12 979,62
60628 : Autres fournit. non stockées	99 625,00	16 207,71	11 497,71
60631 : Fournitures d'entretien	112 109,00	5 656,91	1 279,87
60632 : Fournitures de petit équip.	296 770,00	52 282,53	27 987,56
60633 : Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00
60636 : Vêtements de travail	3 861,00	636,41	572,40
6064 : Fournitures administratives	70 078,00	5 951,00	3 788,69
6065 : Livres, disques, cassettes	0,00	0,00	0,00
6067 : Fournitures scolaires	404 873,00	11 704,15	998,33
6068 : Autres matières et fournitures	145 260,00	6 133,84	2 242,59
611 : Contrats de prestations de services	1 209 892,00	46 903,31	52 197,14
6122 : Crédit-bail mobilier	0,00	0,00	0,00
6132 : Locations immobilières	693 016,00	26 406,71	0,00
6135 : Locations mobilières	0,00	1 168,20	0,00
61352 : Locations de véhicules	131 378,00	0,00	67 566,43
61358 : Autres locations mobilières	0,00	0,00	0,00
614 : Charges locatives de copropriété	118 614,00	32 652,59	0,00
61521 : Entretien de terrains	235 621,00	60 484,24	52 846,02
61522 : Entretien de bâtiments	0,00	0,00	0,00
615221 : Bâtiments publics	23 525,00	76 573,02	70 306,61
61523 : Voies et réseaux	0,00	0,00	0,00
615232 : Entretien de réseaux	32 533,00	3 137,47	0,00
61551 : Matériel roulant	673,00	0,00	0,00
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers	35 340,00	158,24	0,00
6156 : Maintenance	217 174,00	90 717,08	52 990,42
616 : Primes d'assurance	0,00	0,00	0,00
617 : Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00
6182 : Documentation générale	8 371,00	1 573,75	525,01
6184 : Versements organismes de formation	3 850,00	426,31	0,00
6226 : Honoraires	0,00	0,00	0,00
6231 : Annonces et insertions	1 000,00	46,00	0,00
6232 : Fêtes et cérémonies	0,00	963,22	793,64
6236 : Catalogues et imprimés	11 222,00	3 977,05	2 497,06
6238 : Autres services divers	0,00	0,00	407 537,34
6241 : Transports de biens	11 104,00	4 779,65	1 101,68
6247 : Transports collectifs	0,00	396,00	0,00
6251 : Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6255 : Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00
6256 : Missions	0,00	247,00	0,00
6257 : Réceptions	72 799,00	9 356,61	8 833,64
6261 : Frais d'affranchissement	98 071,00	6 958,28	0,00
6262 : Frais de télécommunication	4 945,00	2 872,71	175,68
627 : Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
6281 : Concours divers	0,00	0,00	0,00
6282 : Frais de gardiennage	24 044,00	11 086,58	6 297,17
6283 : Frais de nettoyage des locaux	793 750,00	150 189,58	50 422,94
62878 : Remboursements frais autres organismes	0,00	0,00	0,00
6288 : Autres charges	63 433,00	5 444,59	-16 762,86
63512 : Taxes foncières	2 621,00	449,00	0,00
63513 : Autres impôts locaux	1 332,00	33,00	0,00
6354 : Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00
6358 : Autres droits	4 868,00	55,00	0,00
637 : Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
651 : Redevances pour brevets	0,00	0,00	0,00
CHAPITRE : 67	0,00	0,00	0,00
6711 : Intérêts moratoires et pénalités	0,00	0,00	0,00
6712 : Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	0,00
678 : Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRondissement	691 507,00	83 596,52	525 772,98
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	691 507,00	83 596,52	525 772,98
60611 : Eau et assainissement	13 758,00		17 094,00
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	75 426,00		2 846,00
60613 : Chauffage urbain	58 666,00		-1 266,00
60621 : Combustibles			
60622 : Carburants	3 462,00	3 166,65	552,99
60628 : Autres fourn. non stockées	1 246,00	993,39	
60631 : Fournitures d'entretien	1 300,00	926,35	
60632 : Fournitures de petit équip.	132 537,00	13 684,52	4 675,99
60636 : Vêtements de travail	3 729,00	572,40	572,40
6064 : Fournitures administratives	30 285,00	3 185,31	3 113,88
6068 : Autres matières et fournitures		137,80	
611 : Contrats de prestations de services			
6132 : Locations immobilières			
6135 : Locations mobilières		500,75	
61352 : Locations de véhicules	118 680,00		67 566,43
61358 : Autres locations mobilières			
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics		12 691,43	10 015,82
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	36 455,00	19 908,12	14 388,76
616 : Primes d'assurance			
6182 : Documentation générale	2 966,00	87,03	87,01
6226 : Honoraires			
6231 : Annonces et insertions	1 000,00	46,00	
6232 : Fêtes et cérémonies			
6236 : Catalogues et imprimés	9 890,00	2 710,05	2 497,06
6238 : Autres services divers			407 537,34
6241 : Transports de biens	1 000,00	1 457,04	
6251 : Voyages et déplacements			
6256 : Missions			
6257 : Réceptions	46 483,00	7 033,59	7 023,58
6261 : Frais d'affranchissement	87 613,00	6 370,28	
6262 : Frais de télécommunication	4 945,00	2 872,71	175,68
627 : Services bancaires et assimilés			
6282 : Frais de gardiennage	21 044,00	5 901,70	5 637,81
6283 : Frais de nettoyage des locaux	29 695,00	300,38	271,49
6288 : Autres charges	11 327,00	1 051,02	-17 017,26
CHAPITRE : 65	0,00	0,00	0,00
651 : Redevances pour brevets			
CHAPITRE : 67	0,00	0,00	0,00
6711 : Intérêts moratoires et pénalités			
6712 : Amendes fiscales et pénales			
678 : Autres charges exceptionnelles			

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	0,00	262 540,09	0,00

Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	0,00	262 540,09	0,00
60611 : Eau et assainissement		262 540,09	

17^{ème} arrondissement

Maison des Associations - Rubrique 0208

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	187 685,00	17 746,42	3 678,50
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	187 685,00	17 746,42	3 678,50
60611 : Eau et assainissement			
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	1 723,00	55,67	9,00
606122 : Gaz			
60628 : Autres fournit. non stockées			
60631 : Fournitures d'entretien			
60632 : Fournitures de petit équip.	800,00	705,64	443,56
6064 : Fournitures administratives	1 978,00	163,39	
6065 : Livres, disques, cassettes			
6068 : Autres matières et fournitures			
6132 : Locations immobilières	138 377,00	322,69	
6135 : Locations mobilières			
61352 : Locations de véhicules			
61358 : Autres locations mobilières			
614 : Charges locatives de copropriété	10 460,00	951,20	
615221 : Bâtiments publics		160,13	160,13
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	456,00	1 791,96	646,54
6182 : Documentation générale	989,00	566,00	438,00
6184 : Versements organismes de formation	3 850,00	426,31	
6236 : Catalogues et imprimés	1 332,00	1 267,00	
6256 : Missions			
6257 : Réceptions	1 562,00	510,01	510,00
6261 : Frais d'affranchissement		49,00	
6281 : Concours divers			
6282 : Frais de gardiennage	3 000,00	3 445,77	659,36
6283 : Frais de nettoyage des locaux	15 110,00	6 786,18	811,91
6288 : Autres charges	559,00	41,47	
63512 : Taxes foncières	2 621,00	449,00	
63513 : Autres impôts locaux			
6358 : Autres droits	4 868,00	55,00	

Ecoles Maternelles - Rubrique 211

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	592 736,00	13 554,36	-22 181,74
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	592 736,00	13 554,36	-22 181,74
60611 : Eau et assainissement	123 311,00	-64 694,78	-4 286,57
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	146 157,00	18 081,02	-6 437,00
606122 : Gaz	68 734,00	17 608,54	-30 058,00
60613 : Chauffage urbain	39 303,00	2 104,78	5 354,00
60623 : Alimentation			
60628 : Autres fournit. non stockées	2 690,00	0,16	
60631 : Fournitures d'entretien	21 962,00	7,01	
60632 : Fournitures de petit équip.	3 000,00	1 165,29	
60633 : Fournitures de voirie			
6064 : Fournitures administratives	6 750,00	578,16	201,72
6067 : Fournitures scolaires	122 747,00	6 990,07	223,46
6068 : Autres matières et fournitures	6 700,00	45,41	
6132 : Locations immobilières			
6135 : Locations mobilières			
614 : Charges locatives de copropriété			
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics		10 196,25	9 960,19
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers	2 472,00	68,74	
6156 : Maintenance	14 835,00	5 638,13	2 363,07
6182 : Documentation générale	252,00	19,48	
6241 : Transports de biens	4 159,00	1 664,99	243,00
6257 : Réceptions			
6261 : Frais d'affranchissement	2 895,00	6,00	
6262 : Frais de télécommunication			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	20 769,00	12 806,95	
6288 : Autres charges	6 000,00	1 268,16	254,39
CHAPITRE : 67	0,00	0,00	0,00
678 : Autres charges exceptionnelles			

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	1 136 193,00	-74 464,34	182,72
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	1 136 193,00	-74 464,34	182,72
60611 : Eau et assainissement	89 502,00	-137 476,40	-2 775,00
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	294 245,00	4 185,95	-7 531,00
606122 : Gaz	196 538,00	6 817,34	-32 572,00
60613 : Chauffage urbain	152 055,00		24 453,00
60628 : Autres fournit. non stockées	4 085,00	5,33	4,69
60631 : Fournitures d'entretien	33 750,00	85,59	
60632 : Fournitures de petit équip.	4 000,00	1 887,59	
60633 : Fournitures de voirie			
6064 : Fournitures administratives	13 250,00	144,78	
6067 : Fournitures scolaires	282 126,00	4 714,08	774,87
6068 : Autres matières et fournitures	3 530,00	60,35	
6135 : Locations mobilières		667,21	
61352 : Locations de véhicules	700,00		
61358 : Autres locations mobilières			
614 : Charges locatives de copropriété			
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics		9 435,22	9 390,50
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers	593,00	54,00	
6156 : Maintenance	12 659,00	8 489,04	6 919,69
6182 : Documentation générale	2 194,00	16,85	
6241 : Transports de biens	4 945,00	1 618,32	858,68
6257 : Réceptions			
6261 : Frais d'affranchissement	5 724,00	7,80	
6262 : Frais de télécommunication			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	31 846,00	22 057,60	659,28
62878 : Remboursements frais autres organismes			
6288 : Autres charges	4 451,00	2 765,01	0,01
CHAPITRE : 67	0,00	0,00	0,00
678 : Autres charges exceptionnelles			

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	508 232,00	49 342,55	-18 183,72
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	508 232,00	49 342,55	-18 183,72
60611 : Eau et assainissement	3 177,00	0,02	
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	72 718,00	16 602,45	-24 871,00
606122 : Gaz	30 579,00		-12 526,00
60623 : Alimentation			
60628 : Autres fournit. non stockées			
60631 : Fournitures d'entretien			
60632 : Fournitures de petit équip.	15 143,00	750,16	749,85
6064 : Fournitures administratives	5 242,00	265,18	124,66
6065 : Livres, disques, cassettes			
6068 : Autres matières et fournitures			
611 : Contrats de prestations de services	1 600,00	4 799,60	
6122 : Crédit-bail mobilier			
6132 : Locations immobilières	127 540,00	553,08	
6135 : Locations mobilières		0,24	
61352 : Locations de véhicules	7 700,00		
61358 : Autres locations mobilières			
614 : Charges locatives de copropriété	2 224,00	30,00	
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics		6 000,00	5 067,28
61558 : Entretiens d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	40 582,00	12 804,42	12 592,43
6182 : Documentation générale	187,00	138,00	
6226 : Honoraires			
6231 : Annonces et insertions			
6236 : Catalogues et imprimés			
6238 : Autres services divers			
6241 : Transports de biens	1 000,00	39,30	
6247 : Transports collectifs		396,00	
6251 : Voyages et déplacements			
6255 : Frais de déménagement			
6256 : Missions		247,00	
6257 : Réceptions	3 716,00	803,92	679,06
6261 : Frais d'affranchissement	59,00	6,84	
6262 : Frais de télécommunication			
6282 : Frais de gardiennage		1 739,11	
6283 : Frais de nettoyage des locaux	156 364,00	4 134,23	
6288 : Autres charges	39 560,00		
63513 : Autres impôts locaux	841,00	33,00	
6354 : Droits d'enregistrement et de timbre			
6358 : Autres droits			
637 : Autres impôts et taxes			

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	72 495,00	41 364,24	5 987,87
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	72 495,00	41 364,24	5 987,87
60611 : Eau et assainissement	1 600,00	45,46	
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	27 024,00	25 167,89	2 123,00
606122 : Gaz			
60613 : Chauffage urbain	24 880,00	289,72	400,00
60623 : Alimentation			
60632 : Fournitures de petit équip.		2 589,08	86,47
6064 : Fournitures administratives	3 500,00	1 174,05	198,48
61522 : Entretien de bâtiments			
61558 : Entretiens d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	12 164,00	11 416,39	3 155,82
6282 : Frais de gardiennage			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	1 300,00	362,72	24,10
6288 : Autres charges	1 536,00	318,93	
63513 : Autres impôts locaux	491,00		

17^{ème} arrondissement

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TO TAL ARRONDISSEMENT	257 634,00	33 199,32	-1 933,27
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	257 634,00	33 199,32	-1 933,27
60611 : Eau et assainissement	14 835,00	2 387,36	937,00
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	139 019,00	16 223,80	-13 077,00
606122 : Gaz	31 314,00	1 250,08	-3 892,00
60613 : Chauffage urbain	32 459,00		8 320,00
60628 : Autres fournit. non stockées	1 185,00	314,63	
60631 : Fournitures d'entretien	12 939,00	2 427,68	1 193,26
60632 : Fournitures de petit équip.	12 563,00	3 316,70	56,27
60636 : Vêtements de travail			
61521 : Entretien de terrains		1 638,50	
615221 : Bâtiments publics		168,50	
61523 : Voies et réseaux			
61551 : Matériel roulant	673,00		
61558 : Entretiens d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	12 647,00	5 472,07	4 529,20
6283 : Frais de nettoyage des locaux			

17^{ème} arrondissement

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	143 393,00	8 999,68	-10 016,97
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	143 393,00	8 999,68	-10 016,97
60611 : Eau et assainissement	16 944,00	905,21	899,27
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	76 236,00	2 934,98	-12 440,00
606122 : Gaz	1 145,00		579,00
60613 : Chauffage urbain			
60628 : Autres fournit. non stockées			
60631 : Fournitures d'entretien	8 465,00	683,07	
60632 : Fournitures de petit équip.	9 449,00	2 664,45	
60636 : Vêtements de travail			
6135 : Locations mobilières			
61352 : Locations de véhicules			
61358 : Autres locations mobilières			
61521 : Entretien de terrains	18 791,00	724,49	
61522 : Entretien de bâtiments			
61523 : Voies et réseaux			
61551 : Matériel roulant			
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	12 363,00	1 087,48	944,76
617 : Etudes et recherches			

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	205 028,00	10 330,80	72 595,84
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	205 028,00	10 330,80	72 595,84
60611 : Eau et assainissement	50 000,00	2,00	54 250,00
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	33 224,00		7 099,00
606122 : Gaz			
60613 : Chauffage urbain	99 814,00		-649,00
60628 : Autres fournit. non stockées	8 000,00	6 368,60	10 683,72
60631 : Fournitures d'entretien	2 462,00	478,62	
60632 : Fournitures de petit équip.	4 739,00	120,93	120,92
60636 : Vêtements de travail			
611 : Contrats de prestations de services			
6135 : Locations mobilières			
61352 : Locations de véhicules	4 298,00		
61358 : Autres locations mobilières			
615221 : Bâtiments publics		269,08	
61551 : Matériel roulant			
61558 : Entretien d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	2 491,00	3 091,57	1 091,20

17^{ème} arrondissement

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	913 366,00	35 535,47	43 687,00
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	913 366,00	35 535,47	43 687,00
60611 : Eau et assainissement	1 070,00	366,76	
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	15 181,00	1 335,60	-828,00
606122 : Gaz	7 916,00	261,54	7,00
611 : Contrats de prestations de services	889 199,00	33 571,57	44 508,00

17^{ème} arrondissement

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	273 767,00	0,10	-414,00
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	273 767,00	0,10	-414,00
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	414,00		-414,00
611 : Contrats de prestations de services	273 353,00	0,10	
614 : Charges locatives de copropriété			

17^{ème} arrondissement

Crèches – Rubrique 64

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	2 229 487,00	277 606,22	91 440,78
Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	2 229 487,00	277 606,22	91 440,78
60611 : Eau et assainissement	58 211,00	11 755,65	1 503,81
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	236 981,00	55,32	-31 318,00
606122 : Gaz	41 771,00		17 143,00
60613 : Chauffage urbain	9 399,00	1 420,74	-9 399,00
60623 : Alimentation	433 605,00	12 957,18	12 979,62
60628 : Autres fournit. non stockées	82 419,00	8 525,60	809,30
60631 : Fournitures d'entretien	31 231,00	1 048,59	86,61
60632 : Fournitures de petit équip.	51 517,00	18 339,91	14 997,70
60636 : Vêtements de travail	132,00	64,01	
6064 : Fournitures administratives	9 073,00	440,13	149,95
6067 : Fournitures scolaires			
6068 : Autres matières et fournitures	82 811,00	4 702,00	1 097,79
6132 : Locations immobilières	427 099,00	25 530,94	
6135 : Locations mobilières			
614 : Charges locatives de copropriété	105 930,00	31 671,39	
61521 : Entretien de terrains	63 000,00	19 540,03	14 798,66
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics		17 327,93	15 529,48
61558 : Entretiens d'autres biens mobiliers			
6156 : Maintenance	41 690,00	18 211,44	3 784,70
6182 : Documentation générale	1 783,00	746,39	
6257 : Réceptions	12 389,00	1 009,09	621,00
6261 : Frais d'affranchissement	1 780,00	518,36	
6262 : Frais de télécommunication			
6283 : Frais de nettoyage des locaux	538 666,00	103 741,52	48 656,16
6288 : Autres charges			

17^{ème} arrondissement

	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
TOTAL ARRONDISSEMENT	527 122,00	123 751,91	141 759,35

Chapitre et Nature	BP 2017 voté	Reports 2016 sur BS 2017	BS 2017 conseil arrondissement
CHAPITRE : 011	527 122,00	123 751,91	141 759,35
60611 : Eau et assainissement	48 480,00	36 337,58	74 363,15
60612 : Energie - électricité			
606121 : Electricité	36 017,00	4 787,40	-9 893,00
606122 : Gaz			
60628 : Autres fournit. non stockées			
60631 : Fournitures d'entretien			
60632 : Fournitures de petit équip.	63 022,00	7 058,26	6 856,80
60633 : Fournitures de voirie			
60636 : Vêtements de travail			
6068 : Autres matières et fournitures	52 219,00	1 188,28	1 144,80
611 : Contrats de prestations de services	45 740,00	8 532,04	7 689,14
61521 : Entretien de terrains	153 830,00	38 581,22	38 047,36
61522 : Entretien de bâtiments			
615221 : Bâtiments publics	23 525,00	20 324,48	20 183,21
61523 : Voies et réseaux			
615232 : Entretien de réseaux	32 533,00	3 137,47	
61558 : Entretiens d'autres biens mobiliers	32 275,00	35,50	
6156 : Maintenance	30 832,00	2 806,46	2 574,25
6232 : Fêtes et cérémonies		963,22	793,64
6257 : Réceptions	8 649,00		

17^{ème} arrondissement

ETAT SPECIAL DU 17ème ARRONDISSEMENT

Budget Supplémentaire 2017 Fonctionnement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2017	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		8 607 003,00	867 663,54	9 474 666,54
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 002 - RESULTAT REPORTE				
	002 RESULTAT REPORTE		918 391,54	918 391,54
	Total chapitre 002	-	918 391,54	918 391,54
Chapitre 74 - DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	868 358,00		868 358,00
	748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	7 738 645,00	- 50 728,00	7 687 917,00
	Total chapitre 74	8 607 003,00	- 50 728,00	8 556 275,00
	Total Fonction 020	8 607 003,00	867 663,54	9 474 666,54
TOTAL RECETTES		8 607 003,00	867 663,54	9 474 666,54

Budget Supplémentaire 2017 Investissement

Fonction et nature	Libellés	Budget primitif 2017	Budget supplémentaire	NOUVELLES FIXATIONS
TOTAL DEPENSES		411 435,00	66 596,86	478 031,86
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE				
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 RESULTAT REPORTE		66 596,86	66 596,86
	Total chapitre 458201	-	66 596,86	66 596,86
Chapitre 458201 - COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE				
	458 201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	411 435,00		411 435,00
	Total chapitre 458201	411 435,00	-	411 435,00
	Total Fonction 020	411 435,00	66 596,86	478 031,86
TOTAL RECETTES		411 435,00	66 596,86	478 031,86